

SYSTÈME FISCAL ET CLIMAT DES AFFAIRES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Analyse des contraintes, des enjeux et des perspectives de réforme

TAX SYSTEM AND BUSINESS CLIMATE IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Analysis of Constraints, Challenges, and Reform Perspectives.

Auteur 1 : BITUMBILA BITUMBILA Evariste.

Auteur 2 : MUKESO MURHIMANYA J. PIERRE.

Auteur 3 : ITEGWA NCHIKO DÉSIÉ.

Auteur 4 : NTANGU ADAMO GHISLAIN JOSEPH.

BITUMBILA BITUMBILA Evariste

- DEA en économie publique et développement UPN Kinshasa RDC
- MASTER en Comptabilité Contrôle et Audit INTEC du CNAM Paris France
- Impétrant Expert-comptable à l'ONEC RDC
- EXPERT en Finance des entreprises
- EXPERT en Fiscalité des entreprises
- EXPERT en Contrôle de gestion

MUKESO MURHIMANYA J. PIERRE

Chef de travaux/ faculté des sciences économiques à l'université pédagogique nationale

ITEGWA NCHIKO DÉSIÉ

Chef de travaux/ faculté des sciences économiques à l'université pédagogique nationale

NTANGU ADAMO GHISLAIN JOSEPH

Chercheur Apprenant en DEA, Faculté des sciences économiques et de gestion, département des sciences de gestion, UNIVERISTE DE KINSHASA, RDC

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : BITUMBILA BITUMBILA Evariste, MUKESO MURHIMANYA J. PIERRE, ITEGWA NCHIKO DÉSIÉ & NTANGU ADAMO GHISLAIN JOSEPH (2026) « SYSTÈME FISCAL ET CLIMAT DES AFFAIRES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Analyse des contraintes, des enjeux et des perspectives de réforme », African Scientific Journal « Volume 03, Num 36 » pp: 3295– 3306.



DOI : 10.5281/zenodo.21281850

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

Le système fiscal constitue l'un des instruments fondamentaux de mobilisation des ressources publiques, de régulation économique et de redistribution des richesses. En République démocratique du Congo, la fiscalité joue un rôle stratégique dans le financement des politiques publiques, notamment dans un contexte marqué par d'importants besoins en infrastructures, en sécurité, en éducation, en santé et en développement du secteur privé. Toutefois, le système fiscal congolais est souvent perçu par les opérateurs économiques comme complexe, instable et parfois lourd, ce qui peut influencer négativement le climat des affaires.

Le présent article analyse les relations entre le système fiscal et le climat des affaires en République démocratique du Congo. Il met en évidence les principaux impôts et taxes applicables aux entreprises, les difficultés rencontrées par les contribuables, ainsi que les effets de la fiscalité sur l'investissement, la compétitivité et la formalisation des activités économiques. L'étude montre que la fiscalité congolaise présente un double visage : elle est indispensable à la construction de l'État, mais elle peut devenir un frein à l'investissement lorsqu'elle est caractérisée par la multiplicité des prélèvements, l'insécurité juridique, la parafiscalité excessive et la faible prévisibilité des contrôles.

L'article soutient que l'amélioration du climat des affaires en RDC ne dépend pas uniquement de la réduction des taux d'imposition, mais surtout de la simplification du système fiscal, de la transparence administrative, de la stabilité juridique, de la lutte contre la corruption, de la digitalisation des procédures et de l'utilisation efficace des recettes publiques. Il propose enfin des pistes de réforme visant à renforcer la confiance entre l'administration fiscale et les entreprises.

Mots-clés : fiscalité, climat des affaires, investissement, entreprises, RDC, gouvernance fiscale, parafiscalité.

Abstract

The tax system is a key instrument for public revenue mobilization, economic regulation and redistribution. In the Democratic Republic of Congo, taxation plays a strategic role in financing public policies, especially in a context of significant needs in infrastructure, security, education, health and private sector development. However, the Congolese tax system is often perceived by economic operators as complex, unstable and burdensome, which may negatively affect the business climate.

This article analyzes the relationship between the tax system and the business climate in the Democratic Republic of Congo. It highlights the main taxes applicable to companies, the difficulties faced by taxpayers, and the effects of taxation on investment, competitiveness and business formalization. The study shows that Congolese taxation has a dual nature: it is essential for state-building, but it can also discourage investment when characterized by multiple levies, legal uncertainty, excessive parafiscal charges and weak predictability of tax audits.

The article argues that improving the business climate in the DRC does not depend solely on lowering tax rates, but mainly on simplifying the tax system, improving administrative transparency, ensuring legal stability, fighting corruption, digitalizing tax procedures and using public revenues efficiently.

Keywords: taxation, business climate, investment, enterprises, DRC, fiscal governance, parafiscality.

Introduction

Le climat des affaires désigne l'ensemble des conditions économiques, juridiques, administratives, fiscales, institutionnelles et infrastructurelles qui influencent la création, le fonctionnement et le développement des entreprises. Dans une économie moderne, un climat des affaires favorable encourage l'investissement privé, stimule l'emploi, favorise l'innovation, élargit l'assiette fiscale et contribue à la croissance économique.

En République démocratique du Congo, le potentiel économique est considérable. Le pays dispose d'importantes ressources minières, agricoles, hydrauliques, forestières et énergétiques. Il occupe une position géostratégique importante en Afrique centrale et possède un marché intérieur en croissance. Malgré ces atouts, le développement du secteur privé reste confronté à plusieurs obstacles, notamment l'insuffisance des infrastructures, l'accès limité au financement, l'insécurité dans certaines zones, la faiblesse de l'administration publique, l'instabilité réglementaire et la complexité du système fiscal.

La fiscalité occupe une place centrale dans cette problématique. D'un côté, l'État a besoin de ressources pour financer les services publics, assurer la sécurité, construire les infrastructures et soutenir le développement. De l'autre côté, les entreprises attendent de l'État un environnement fiscal stable, clair, équitable et prévisible. Lorsque le système fiscal est perçu comme excessivement complexe ou arbitraire, il peut décourager l'investissement, favoriser l'informalité et réduire la confiance entre l'administration et les contribuables.

La question principale de cette étude est donc la suivante : dans quelle mesure le système fiscal congolais influence-t-il le climat des affaires en République démocratique du Congo ?

Cette problématique conduit à trois questions secondaires :

Quelles sont les principales caractéristiques du système fiscal congolais applicable aux entreprises ?

Quels sont les effets de la fiscalité sur l'investissement, la compétitivité et la formalisation des entreprises ?

Quelles réformes peuvent permettre d'améliorer à la fois la mobilisation des recettes publiques et le climat des affaires ?

L'objectif général de cet article est d'analyser les liens entre fiscalité et climat des affaires en RDC. De manière spécifique, il s'agit d'identifier les forces et faiblesses du système fiscal congolais, d'examiner son impact sur les entreprises et de proposer des pistes d'amélioration.

I. Cadre conceptuel : fiscalité et climat des affaires

1. La notion de système fiscal

Un système fiscal peut être défini comme l'ensemble des règles, institutions, procédures et prélèvements obligatoires par lesquels l'État collecte des ressources auprès des personnes physiques et morales. Il comprend les impôts directs, les impôts indirects, les droits de douane, les taxes administratives, les redevances et les prélèvements parafiscaux.

Un bon système fiscal doit répondre à plusieurs principes fondamentaux :

la légalité, selon laquelle aucun impôt ne peut être établi sans base légale ;

l'équité, qui suppose une répartition juste de la charge fiscale entre les contribuables ;

la neutralité, qui signifie que la fiscalité ne doit pas fausser excessivement les décisions économiques ;

la simplicité, qui facilite la compréhension et le respect des obligations fiscales ;

la rentabilité, qui implique une mobilisation suffisante des recettes publiques ;

la transparence, qui permet aux contribuables de connaître clairement leurs droits et obligations.

Lorsque ces principes ne sont pas suffisamment respectés, la fiscalité devient une source d'incertitude pour les entreprises et peut nuire au climat des affaires.

2. La notion de climat des affaires

Le climat des affaires renvoie à l'environnement global dans lequel les entreprises exercent leurs activités. Il comprend plusieurs dimensions : la facilité de création d'entreprise, la sécurité juridique, l'accès au crédit, la protection des investisseurs, la qualité des infrastructures, la stabilité politique, la justice commerciale, la lutte contre la corruption, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et la fiscalité.

Un climat des affaires favorable permet aux entreprises de prévoir leurs coûts, de sécuriser leurs investissements, d'accéder aux marchés et de développer leurs activités. À l'inverse, un climat défavorable augmente les coûts de transaction, accroît les risques, réduit la rentabilité et pousse certaines entreprises vers l'économie informelle.

La fiscalité constitue donc une composante essentielle du climat des affaires. Elle influence directement le coût de l'activité économique, la compétitivité des entreprises, la rentabilité des investissements et la décision de formalisation.

II. Méthodologie de l'étude

La présente étude adopte une approche qualitative et documentaire. Elle repose sur l'analyse des textes fiscaux, des rapports économiques, des publications institutionnelles et des études relatives au climat des affaires en République démocratique du Congo.

Cette démarche permet de comprendre les mécanismes par lesquels le système fiscal agit sur le comportement des entreprises. Fiscalitéherche pas à mesurer économétriquement l'impact de

la fiscalité sur l'investissement, mais plutôt à proposer une lecture analytique des relations entre fiscalité, gouvernance économique et climat des affaires.

Les principales sources mobilisées concernent le Code des impôts, les rapports de la Direction générale des impôts, les analyses de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, ainsi que les informations relatives aux principaux taux et obligations fiscales applicables aux entreprises en RDC.

III. Présentation générale du système fiscal congolais

1. Les principales administrations fiscales

Le système de mobilisation des recettes publiques en République démocratique du Congo repose principalement sur trois grandes régies financières :

La Direction générale des impôts, chargée de la collecte des impôts intérieurs, notamment les impôts sur les revenus, la taxe sur la valeur ajoutée, les impôts fonciers et certains impôts liés aux personnes physiques et morales.

La Direction générale des douanes et accises, chargée de la perception des droits de douane, des accises et des taxes liées aux opérations d'importation et d'exportation.

La Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations, chargée de la mobilisation des recettes non fiscales, notamment les droits, taxes, redevances et autres recettes administratives.

À ces administrations nationales s'ajoutent les entités territoriales décentralisées, qui peuvent percevoir certaines taxes locales dans le cadre fixé par la loi. Cette pluralité d'acteurs rend parfois le système difficile à comprendre pour les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises.

2. Les principaux impôts applicables aux entreprises

Les entreprises opérant en RDC sont soumises à plusieurs obligations fiscales. Parmi les principaux prélèvements figurent :

L'impôt sur les bénéfices et profits, ou impôt sur les sociétés, qui frappe le bénéfice réalisé par les personnes morales. Le taux généralement appliqué est de 30 %. Cet impôt constitue une source importante de recettes publiques, particulièrement dans les secteurs formels et miniers.

La taxe sur la valeur ajoutée, dont le taux standard est de 16 %. Elle s'applique à la consommation de biens et services, avec certains cas d'exonération ou de taux particuliers selon la nature des opérations.

Les impôts sur les rémunérations, qui concernent les revenus salariaux et sont généralement retenus à la source par l'employeur.

Les droits de douane et accises, qui concernent principalement les opérations d'importation, d'exportation et certains produits spécifiques.

Les impôts fonciers et immobiliers, liés à la détention ou à l'utilisation de biens immobiliers.

Les taxes administratives et parafiscales, qui peuvent être perçues par divers services publics, établissements ou autorités administratives.

Cette diversité de prélèvements montre que la pression fiscale ressentie par les entreprises ne dépend pas uniquement du taux de l'impôt sur les bénéfices. Elle dépend également du nombre d'obligations, de la fréquence des déclarations, du coût de conformité, des contrôles, des pénalités et des taxes accessoires.

IV. Les effets du système fiscal sur le climat des affaires

1. La fiscalité comme facteur de coût pour les entreprises

La fiscalité représente un coût direct pour les entreprises. Elle réduit le bénéfice net disponible pour l'investissement, la distribution des dividendes, la constitution de réserves ou l'extension des activités. Lorsque la charge fiscale est jugée excessive, les entreprises peuvent reporter leurs projets d'investissement, réduire leurs embauches ou chercher à transférer certaines activités vers l'informel.

Cependant, il serait réducteur d'affirmer que le problème principal réside uniquement dans les taux d'imposition. Dans plusieurs cas, les entreprises se plaignent davantage de la complexité du système, de la multiplicité des taxes, de l'imprévisibilité des contrôles et de l'instabilité des règles que du niveau nominal des taux.

Ainsi, une fiscalité modérée mais instable peut être plus défavorable qu'une fiscalité relativement élevée mais stable, transparente et prévisible. L'investisseur a besoin de connaître à l'avance les règles du jeu afin d'évaluer correctement ses coûts et ses risques.

2. La complexité fiscale et le coût de conformité

La complexité fiscale augmente le coût de conformité. Pour respecter leurs obligations, les entreprises doivent tenir une comptabilité régulière, produire des déclarations, conserver les pièces justificatives, répondre aux contrôles, suivre les échéances et interpréter les textes fiscaux. Cela exige des compétences techniques, du temps et parfois le recours à des conseils spécialisés.

Pour les grandes entreprises, ces coûts peuvent être absorbés grâce à l'existence de services comptables et fiscaux internes. En revanche, pour les petites et moyennes entreprises, la complexité fiscale peut constituer un obstacle sérieux à la formalisation. Beaucoup d'opérateurs préfèrent rester dans l'informel par crainte des obligations fiscales, de la lourdeur administrative et des sanctions.

Cette situation réduit l'assiette fiscale de l'État. En effet, lorsque le système fiscal décourage la formalisation, une partie importante de l'activité économique échappe à l'impôt. Les entreprises formelles supportent alors une charge plus importante, ce qui crée une concurrence déséquilibrée entre le secteur formel et le secteur informel.

3. La parafiscalité et la multiplicité des prélèvements

L'un des problèmes fréquemment évoqués dans le climat des affaires en RDC est la parafiscalité. Celle-ci désigne l'ensemble des prélèvements effectués en dehors des impôts

classiques, souvent sous forme de frais, droits, redevances, autorisations, certificats, taxes sectorielles ou paiements administratifs.

La parafiscalité peut être justifiée lorsqu'elle correspond à un service public réel rendu à l'entreprise. Toutefois, lorsqu'elle devient excessive, répétitive ou mal encadrée, elle crée un sentiment de pression permanente. Les entreprises peuvent alors avoir l'impression d'être confrontées à plusieurs administrations qui réclament chacune des paiements distincts.

Cette multiplicité des prélèvements nuit à la lisibilité du système fiscal. Elle rend difficile l'évaluation du coût réel des affaires et réduit la confiance des investisseurs. Elle peut également ouvrir la voie à des pratiques informelles ou à des paiements non officiels.

4. L'insécurité juridique et fiscale

La sécurité juridique est une condition essentielle du climat des affaires. Les entreprises ont besoin de règles claires, stables et appliquées de manière uniforme. Lorsque les textes fiscaux changent fréquemment ou sont interprétés différemment selon les administrations, les contribuables se retrouvent dans l'incertitude.

L'insécurité fiscale peut prendre plusieurs formes : modification fréquente des textes, absence de vulgarisation des nouvelles mesures, application rétroactive de certaines décisions, contrôles répétitifs, difficulté d'accès aux recours, lenteur dans le traitement des contentieux ou interprétation divergente des règles.

Cette incertitude augmente le risque fiscal. Elle peut décourager les investisseurs étrangers et nationaux, car elle rend difficile la planification à moyen et long terme. Or, l'investissement productif exige précisément une vision stable de l'environnement économique.

5. Les contrôles fiscaux et la relation administration-contribuable

Le contrôle fiscal est nécessaire pour lutter contre la fraude, vérifier la sincérité des déclarations et protéger les recettes publiques. Cependant, il doit être exercé dans un cadre professionnel, transparent et prévisible. Lorsque les contrôles sont perçus comme abusifs, répétitifs ou orientés vers la sanction plutôt que vers la conformité, ils détériorent la relation entre l'administration fiscale et les entreprises.

Une bonne administration fiscale moderne doit combiner contrôle et accompagnement. Elle doit sanctionner les fraudeurs, mais aussi éduquer les contribuables, simplifier les procédures, répondre aux questions et faciliter la régularisation volontaire.

La confiance fiscale repose sur un équilibre : l'entreprise accepte de payer l'impôt lorsqu'elle comprend les règles, lorsqu'elle estime que les autres contribuables sont traités équitablement et lorsqu'elle perçoit que les recettes publiques sont utilisées au bénéfice de la collectivité.

V. Fiscalité, investissement et compétitivité

1. L'impact sur l'investissement privé

L'investissement dépend de plusieurs facteurs : stabilité politique, sécurité, infrastructures, accès au financement, taille du marché, rentabilité attendue et fiscalité. Dans ce cadre, la fiscalité joue un rôle important dans le calcul du rendement net d'un projet.

Un système fiscal attractif ne signifie pas nécessairement un système sans impôt. Les investisseurs sérieux recherchent surtout la prévisibilité, la stabilité et la transparence. Ils acceptent de payer des impôts lorsqu'ils bénéficient d'un cadre juridique fiable, d'infrastructures suffisantes, d'une administration efficace et d'une justice capable de protéger les contrats.

En RDC, les incitations fiscales sont souvent utilisées pour attirer l'investissement. Elles peuvent prendre la forme d'exonérations, de réductions de taux, de régimes spéciaux ou d'avantages accordés à certains secteurs. Toutefois, les incitations fiscales doivent être encadrées. Lorsqu'elles sont trop nombreuses, mal ciblées ou peu transparentes, elles réduisent les recettes publiques sans garantir nécessairement la création d'emplois ou la diversification économique.

2. La fiscalité et la compétitivité des entreprises

La compétitivité désigne la capacité d'une entreprise à produire des biens ou services de qualité à des coûts raisonnables, afin de se maintenir sur le marché. La fiscalité influence cette compétitivité à travers le coût de production, le prix de vente, la trésorerie et la capacité d'investissement.

Une entreprise soumise à une forte pression fiscale et parafiscale peut être contrainte d'augmenter ses prix, ce qui réduit sa compétitivité face aux produits importés ou aux concurrents informels. De même, les retards de remboursement de crédits de TVA, lorsqu'ils existent, peuvent peser sur la trésorerie des entreprises exportatrices ou fortement investisseuses.

La compétitivité fiscale doit donc être pensée non seulement en termes de taux, mais également en termes de procédures. Une fiscalité simple, digitalisée et rapide peut améliorer le climat des affaires même si les taux restent relativement stables.

3. La fiscalité et l'informalité

L'économie informelle occupe une place importante dans plusieurs pays africains, y compris en RDC. L'informalité résulte de nombreux facteurs : pauvreté, faible bancarisation, complexité administrative, coût de la formalisation, manque de confiance dans l'État et faiblesse du contrôle.

Lorsque le système fiscal est trop complexe, les petits opérateurs économiques hésitent à s'enregistrer officiellement. Ils craignent d'être exposés à des taxes multiples, à des contrôles fréquents et à des obligations comptables difficiles à respecter. Cela crée un cercle vicieux : plus l'informel est important, plus l'État concentre la pression fiscale sur les entreprises formelles ; plus la pression sur les entreprises formelles augmente, plus certains opérateurs sont tentés de rester ou de retourner dans l'informel.

La solution consiste donc à mettre en place des régimes fiscaux simples, progressifs et adaptés aux petites entreprises. Il ne suffit pas de sanctionner l'informel ; il faut rendre la formalisation plus attractive.

VI. Les avancées et réformes en cours

Malgré les difficultés, plusieurs efforts sont observés dans la modernisation de l'administration fiscale congolaise. La digitalisation des procédures, la déclaration électronique, la facturation électronique, l'amélioration du suivi des contribuables et le renforcement des régies financières constituent des évolutions positives.

La digitalisation peut réduire le contact physique entre contribuables et agents publics, limiter les risques de corruption, accélérer le traitement des dossiers, améliorer la traçabilité des paiements et renforcer la transparence. Elle peut également faciliter l'élargissement de l'assiette fiscale en identifiant mieux les contribuables et les transactions.

Cependant, la digitalisation ne peut produire pleinement ses effets que si elle s'accompagne d'une simplification des règles, d'une formation des contribuables, d'une amélioration de la connexion internet, d'un accompagnement des petites entreprises et d'une coordination entre les administrations.

Les réformes fiscales doivent également viser la rationalisation des exonérations. Les avantages fiscaux doivent être évalués régulièrement afin de vérifier s'ils produisent réellement les effets attendus en matière d'investissement, d'emploi, de production locale et de diversification économique.

VII. Discussion : fiscalité efficace et climat des affaires favorable

L'analyse montre que fiscalité et climat des affaires ne doivent pas être opposés. Un État sans recettes fiscales suffisantes ne peut pas financer les infrastructures, la sécurité, la justice, l'éducation et les services publics nécessaires au développement des entreprises. À l'inverse, une fiscalité mal administrée peut décourager les contribuables, affaiblir l'investissement et favoriser l'informalité.

La question centrale n'est donc pas de supprimer l'impôt, mais de construire un système fiscal efficace, équitable et prévisible. Une fiscalité efficace est celle qui permet à l'État de mobiliser des recettes suffisantes sans étouffer l'activité économique. Elle repose sur une assiette large, des taux raisonnables, des procédures simples et une administration professionnelle.

Le climat des affaires s'améliore lorsque les entreprises considèrent l'impôt comme une contribution normale au financement de l'État, et non comme une contrainte arbitraire. Cette perception dépend fortement de la qualité de la gouvernance publique. Lorsque les recettes fiscales sont utilisées pour améliorer les routes, l'électricité, la sécurité, la justice et les services administratifs, les entreprises acceptent plus facilement l'impôt. En revanche, lorsque l'utilisation des recettes manque de transparence, la discipline fiscale diminue.

La construction d'un pacte fiscal entre l'État et les entreprises est donc indispensable. Ce pacte repose sur une idée simple : les entreprises paient correctement leurs impôts, tandis que l'État garantit un environnement stable, transparent et favorable à l'investissement.

VIII. Recommandations

1. Simplifier le système fiscal

Il est nécessaire de réduire la complexité des obligations fiscales, de clarifier les textes et de vulgariser les règles applicables aux entreprises. Les petites et moyennes entreprises doivent bénéficier d'un régime fiscal simple, compréhensible et adapté à leur taille.

2. Rationaliser la parafiscalité

L'État devrait procéder à un inventaire complet des taxes, redevances et frais administratifs imposés aux entreprises. Les prélèvements sans base économique claire devraient être supprimés ou regroupés. Cette rationalisation permettrait de réduire le coût des affaires et d'améliorer la transparence.

3. Renforcer la stabilité juridique

Les réformes fiscales doivent être préparées à l'avance, publiées clairement et accompagnées d'une période d'adaptation. La stabilité des règles est essentielle pour permettre aux entreprises de planifier leurs investissements.

4. Digitaliser davantage les procédures

La déclaration, le paiement, le suivi des dossiers, les attestations fiscales et les échanges avec l'administration doivent être progressivement digitalisés. Toutefois, cette digitalisation doit être accessible aux petites entreprises et accompagnée de formations pratiques.

5. Améliorer la relation entre l'administration fiscale et les contribuables

L'administration fiscale devrait renforcer son rôle d'accompagnement. Des centres d'assistance, des guides pratiques, des formations et des mécanismes de réponse rapide aux questions fiscales peuvent améliorer la conformité volontaire.

6. Encadrer les contrôles fiscaux

Les contrôles doivent être fondés sur l'analyse des risques et non sur des pratiques systématiques ou répétitives. Les droits du contribuable doivent être respectés, et les voies de recours doivent être rapides, accessibles et impartiales.

7. Évaluer les incitations fiscales

Les exonérations et avantages fiscaux doivent faire l'objet d'une évaluation périodique. Les incitations qui ne produisent pas d'effets significatifs sur l'emploi, l'investissement ou la production locale devraient être revues.

8. Utiliser efficacement les recettes publiques

L'amélioration du consentement à l'impôt dépend de la capacité de l'État à transformer les recettes fiscales en services publics visibles : routes, énergie, sécurité, justice, santé, éducation et infrastructures économiques.

Conclusion

Le système fiscal congolais occupe une place centrale dans le développement économique de la République démocratique du Congo. Il permet à l'État de mobiliser les ressources nécessaires au financement des politiques publiques. Toutefois, son influence sur le climat des affaires dépend fortement de sa simplicité, de sa stabilité, de sa transparence et de son mode d'administration.

L'étude a montré que les entreprises ne contestent pas nécessairement le principe de l'impôt, mais elles sont souvent confrontées à la complexité des procédures, à la multiplicité des prélèvements, à l'insécurité juridique, à la parafiscalité et à l'imprévisibilité des contrôles. Ces facteurs augmentent le coût des affaires, réduisent la compétitivité et découragent parfois la formalisation.

L'amélioration du climat des affaires en RDC passe donc par une réforme fiscale équilibrée. Il ne s'agit pas simplement de réduire les taux d'imposition, mais de construire une fiscalité plus claire, plus équitable, plus stable et mieux administrée. La digitalisation, la rationalisation des taxes, l'encadrement des contrôles, l'évaluation des incitations fiscales et l'amélioration de l'utilisation des recettes publiques constituent des leviers essentiels.

En définitive, une fiscalité bien conçue peut devenir un instrument de développement, de formalisation et de confiance économique. À l'inverse, une fiscalité complexe et imprévisible peut freiner l'investissement et affaiblir le secteur privé. Le défi pour la RDC est donc de bâtir un système fiscal capable de financer l'État tout en soutenant la croissance des entreprises.

Bibliographie indicative

Banque mondiale. Rapports économiques sur la République démocratique du Congo, éditions récentes.

Direction générale des impôts de la République démocratique du Congo. Code des impôts et textes fiscaux applicables.

Fonds monétaire international. Rapports Article IV et documents relatifs au programme économique de la RDC.

OCDE, ATAF et Union africaine. Revenue Statistics in Africa.

PwC. Worldwide Tax Summaries : Democratic Republic of the Congo.

OHADA. Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

Ministère des Finances de la RDC. Lois de finances et documents budgétaires.